



# Charte de l'eau

Août 2010



ATTENDU QUE l'eau est une ressource naturelle essentielle à toute forme de vie sur Terre et qu'elle est irremplaçable;

ATTENDU QUE l'eau propre et en quantité suffisante est cruciale pour la santé humaine, l'hygiène et à la viabilité des collectivités à travers le Canada;

ATTENDU QUE l'eau à l'état naturel est essentielle à la vigueur des écosystèmes, au maintien des pêches, aux activités récréatives et à l'attraction du tourisme;

ATTENDU QUE l'eau constitue un apport essentiel à l'agriculture et est indispensable au développement de l'industrie et des ressources;

ATTENDU QUE les changements climatiques se répercutent déjà sur cette ressource vitale;

ATTENDU QUE les Canadiens reconnaissent notre obligation collective d'agir comme gardien responsable de l'eau de la planète et le besoin de continuer à améliorer nos efforts de conservation de l'eau ainsi que ceux visant la préservation et la mise en valeur de sa qualité;

ATTENDU QUE les Canadiens ont le potentiel d'aider à résoudre les enjeux mondiaux de l'eau en développant et en commercialisant des technologies et des services novateurs et d'agir comme chefs de file du développement et de la vente de technologies et de services nouveaux visant à améliorer la conservation et de la qualité de l'eau à travers le Monde,

ATTENDU QUE l'innovation et la valorisation du potentiel commercial de la technologie contribueront à améliorer l'efficience des ressources en eau partout au Canada tout permettant de développer davantage nos forces existantes, en stimulant les opportunités économiques et en positionnant le pays comme un chef de file mondial dans le domaine;

ATTENDU QUE les provinces et les territoires reconnaissent que de nombreux bassins hydrographiques n'épousent pas les frontières nationales, provinciales et territoriales;

ATTENDU QUE, pour cette raison, les provinces et les territoires reconnaissent que nous pouvons améliorer nos démarches en travaillant en partenariat et en valorisant les réussites en matière de gestion de la conservation de l'eau et de la protection de la qualité des ressources hydriques dans nos territoires respectifs; et



ATTENDU QUE les efforts visant l'atteinte de grands objectifs de réduction de la consommation d'eau, d'utilisation plus efficiente de l'eau, de protection de sa qualité et d'adaptation aux effets des changements climatiques sur les ressources hydriques, peuvent générer des avantages environnementaux autant qu'économiques et sont essentiels à un Canada sain, sûr et prospère;

PAR CONSÉQUENT, nous convenons d'adopter dans nos gouvernements respectifs toutes mesures opportunes, et lorsqu'approprié de travailler ensemble, pour :

- renforcer la conservation et la qualité de l'eau ainsi que l'adaptation aux impacts sur l'eau des changements climatiques comme priorité clé pour les entreprises, les citoyens et leurs gouvernements;
- rendre la consommation d'eau plus efficiente, en commençant par mettre les secteurs consommateurs d'eau au défi de dresser des plans de conservation, d'efficience et de productivité de l'eau;
- collaborer au développement d'un programme pancanadien d'étiquetage de l'efficience des produits en matière de consommation d'eau
- accroître nos efforts de surveillance des ressources hydriques, collaborer et partager l'information sur la conservation et la qualité de l'eau;
- travailler avec les municipalités afin de s'assurer qu'elles disposent de plans pour composer avec les situations d'urgence relatives à l'eau et améliorer le partage des pratiques exemplaires et des outils de planification entre elles;
- encourager les Canadiens et les entreprises canadiennes à devenir des leaders dans le développement et la vente de technologies et de services nouveaux en matière de conservation et de protection de l'eau;
- travailler avec des groupes des secteurs public et privé pour faire de la Journée mondiale de l'eau – soit le 22 mars 2011 – un évènement d'envergure nationale ayant une visibilité coordonnée et ciblée sur les priorités susmentionnées;
- collaborer avec les gouvernements des provinces, des territoires et des États sur les enjeux transfrontaliers.

